



SANTÉ
SOCIAUX

SERVICES DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES

2,7 % D'AUGMENTATION GÉNÉRALE POUR 2024

ORD SIGNÉ

Cfdt: SANTÉ
SOCIAUX

ACCORD SIGNÉ

Cfdt: SANTÉ
SOCIAUX

ACCORD SIGNÉ

La CFDT est signataire de l'accord
salarial 2024 octroyant 2,7 %
d'augmentation générale.

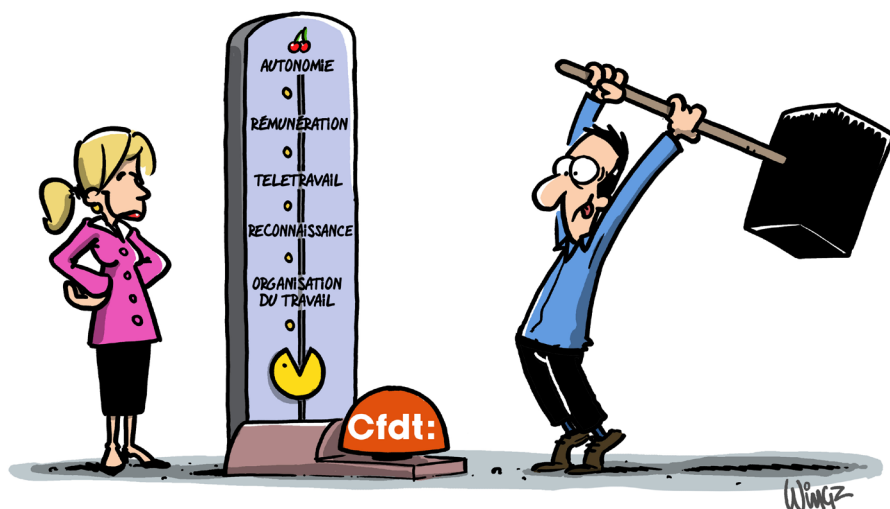
Au 1^{er} avril 2024, les **indemnités
kilométriques** passent à 55 centimes d'euros
par kilomètre, pour les véhicules
et 31 centimes d'euros pour les cyclomoteurs
et les vélos.

Les **frais de repas** sont remboursés
à hauteur de 19 euros.

Des négociations salariales d'entreprise
sont en cours et peuvent bonifier
ces augmentations. Celle sur
les classifications est encore
en cours, à suivre...

**Pour en savoir plus, rapprochez-vous
de votre délégué-e syndical-e CFDT.**

RÉMUNÉRATIONS
MARS 2024



Classe	Rémunération minimale annuelle garantie au 1 ^{er} janvier 2024
1	22 929 €
2	22 929 €
3	23 387 €
4	23 855 €
5	24 332 €
6	25 062 €
7	25 814 €
8	26 638 €
9	27 596 €
10	28 591 €
11	29 619 €
12	30 686 €
13	31 790 €
14	32 935 €
15	34 121 €
16	35 349 €
17	36 622 €
18	37 939 €
19	39 305 €
20	69 575 €
21	78 802 €

